

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingtième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 27 septembre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 25 octobre 2004

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 27 septembre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives		X
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LATULIPPE, Mélanie Étudiante - Baccalauréat en Sciences infirmières	X	
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Baccalauréat en génie informatique	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues		X
PARENT, Michel Membre socio-économique		X
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

INVITÉS :

BOUDREAU, Claude X
Directeur- Communications et recrutement

GAUDREAU, Pierrette X
Représentante des chargés de cours

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle X
Adjointe à la gestion modulaire
Décanat des études

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

Monsieur Labine souhaite la bienvenue à madame Pierrette Gaudreau, représentante des chargés de cours.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux des deux cent soixante-dix-huitième réunion spéciale et deux cent soixante-dix-neuvième réunion :

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions des deux cent cinquante-troisième et deux cent cinquante-quatrième réunions du Comité exécutif

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

4.1 Affaires générales : Demande du Syndicat des chargés de cours

Ajournement pour prise de photos de groupe

4.2 Avancement des travaux du Comité de sélection pour la désignation du recteur

4.3 Construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

4.4 Rapport du Comité sur le sous-financement de l'UQO

5.- Affaires académiques :

5.1 Émission d'attestations d'études - Programmes courts de premier et de deuxième cycle

6.- Affaires administratives et financières :

6.1 Changement d'appellation de certaines unités de l'Université

6.2 Cautionnement par l'UQO d'une marge de crédit de la Fondation de l'UQO

6.3 Rapports de vérification interne (2002-2003) et Programme de vérification 2004-2005

6.4 Appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2007

7.- Nominations :

7.1 Nomination de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents :

9.1 Rapport annuel 2003 - 2004 - Vice-rectorat à l'administration et aux ressources

9.2 Décret concernant la nomination d'une membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (Francine Rancourt)

9.3 Mémoire et texte de présentation à la Commission parlementaire de l'éducation du 28 septembre 2004

10.- Prochaine assemblée

11- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbaux des deux cent soixante-dix-huitième réunion spéciale et deux cent soixante-dix-neuvième réunion :

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-dix-huitième réunion spéciale sans modification.

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-dix-neuvième réunion sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent soixante-dix-huitième réunion spéciale et deux cent soixante-dix-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions des deux cent cinquante-troisième et deux cent cinquante-quatrième réunions du Comité exécutif

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent cinquante-troisième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent

cinquante-quatrième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

4.1 Affaires générales : Demande du Syndicat des chargés de cours

Le recteur rappelle que dans la lettre d'entente intervenue entre l'UQO et le Syndicat des chargées et chargés de cours le 3 avril 2004, ce dernier exprimait la demande suivante :

Extrait de l'entente de principe - UQO et SCCC-UQO (retour au travail) :

« Article 4 (Représentation)

Proposition d'une d'appui du recteur à une demande du Syndicat que la Loi soit modifiée afin de permettre que deux chargés de cours puissent siéger au Conseil d'administration de l'UQO dans la mesure où le Conseil d'administration donne son assentiment à cette demande et que deux chargés de cours du réseau puissent siéger à l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ. »

À sa réunion du 2 mars 2004, les membres du Conseil d'administration de l'UQO avaient été saisis d'une telle demande, mais ces derniers avaient alors considéré qu'il s'agissait d'un mauvais *timing* que d'accéder à cette demande dans le cadre des négociations en cours. De plus, certains ajoutèrent que le législateur, lors de la refonte de la Loi sur l'Université du Québec en 1991, avait alors rétabli l'équilibre dans la composition des CA par une représentation 50/50 des membres en provenance de l'interne (employés) et de l'externe (soio-économiques et autres).

Les membres du Conseil d'administration s'étaient dits ouverts à la discussion et vouloir pousser davantage leur réflexion avant de se positionner face à une telle demande.

Il est proposé par madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyé par monsieur Francis R. Whyte :

Que le recteur fasse suivre à l'Université du Québec une lettre d'appui à la demande du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais à l'effet que la Loi sur l'Université du Québec soit modifiée afin d'y ajouter un représentant additionnel des chargés de cours dans la composition des Conseils d'administration des établissements du réseau de l'Université du Québec.

Le vote étant demandé, la proposition est rejetée à la majorité (2 pour, 8 contre).

4.2 Avancement des travaux du Comité de sélection pour la désignation du recteur

Le président du Conseil d'administration mentionne que la période de consultation se terminera le 4 octobre 2004 et que les candidats en lice, soit messieurs Pierre Delorme et Jean Vaillancourt, ont rencontré la communauté universitaire le 17 septembre dernier.

Le secrétaire général ajoute que les Comités exécutif de l'Association des cadres et du Syndicat des chargées et chargés de cours ont également demandé à rencontrer les candidats.

Le président du Conseil d'administration ajoute que les membres de la Commission des études et du Conseil d'administration seront invités à rencontrer le Comité de sélection le 26 octobre prochain. Ce dernier fera part des résultats de la consultation et s'enquerra de l'opinion de ces deux instances quant à la recommandation qu'il fera à l'Assemblée des gouverneurs du 3 novembre 2004.

4.3 Construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

Le secrétaire général dépose en séance une enveloppe adressée personnellement à chacun de membres du Conseil d'administration en provenance de l'architecte Marcel Landry.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute qu'il s'agit dorénavant d'un dossier judiciairisé et que notre avocat, M^e Yves Letellier, est chargé de l'affaire. Le CA sera tenu informé de l'évolution dudit dossier.

4.4 Rapport du Comité sur le sous-financement de l'UQO

Le président du Conseil d'administration mentionne que le comité réseau sur le sous-financement de l'UQO s'est rencontré à quelques reprises et qu'il déposera son rapport à l'Assemblée des gouverneurs du 29 septembre 2004. Copie dudit rapport sera déposé au prochain CA.

Ce dernier ajoute que l'Université doit poursuivre ses démarches auprès du MEQ. Pour ce faire, l'appui de l'Université du Québec est incontournable et l'Assemblée des gouverneurs devra inévitablement appuyer l'UQO dans ses tractations politiques.

Quant au comité local d'intervention politique, il a été sensibilisé à l'évolution du dossier de financement constitué depuis les dix dernières années.

Le recteur mentionne que la Direction de l'Université entend rencontrer certains décideurs de la région pour obtenir leur appui afin de faire reconnaître par le gouvernement du Québec le sous-financement chronique de l'Université du Québec en Outaouais.

De plus, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources entend faire de même avec les syndicats et associations en présence à l'UQO.

Le recteur ajoute qu'il livrera à la Commission parlementaire sur l'éducation, le 28 septembre prochain,

tous les arguments, maintes fois soulevés, qui militent en faveur d'un redressement de la base de financement de l'UQO.

5.- Affaires académiques :

5.1 Émission d'attestations d'études - Programmes courts de premier et de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CA-4041 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières :

6.1 Changement d'appellation de certaines unités de l'Université

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources est le résultat de la fusion, en 1995, du Vice-rectorat à l'administration et aux services et du Vice-rectorat aux ressources humaines. Le nom des services avait été choisi, à cette époque, en fonction des spécialités de chacun. Par exemple, la composante Audiovisuel du Service de l'informatique et de l'audiovisuel était de beaucoup plus importante il y a une dizaine d'années qu'aujourd'hui. Dans les salles de classes modernes, le professeur utilise le micro-ordinateur, la régie centrale et d'autres outils électroniques comme support pédagogique.

Par ailleurs, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose d'harmoniser la désignation de l'unité responsable de la gestion académique (gestion du personnel enseignant) avec les pratiques rencontrées dans les autres universités du réseau de l'Université du Québec. Ainsi, le Direction de la gestion académique deviendrait le Décanat de la gestion académique et le cadre responsable de l'unité porterait dès lors le titre de Doyen de la gestion académique. En plus de se rapprocher des pratiques observées ailleurs, ce changement positionne nettement cette unité au coeur des activités de gestion de l'enseignement et de la recherche par l'usage d'un titre réservé à ces fonctions.

Afin de mettre à jour les libellés des noms des unités, les changements suivants sont proposés :

ANCIEN NOM	NOUVEAU NOM
Service aux personnels	Service des ressources humaines
Service de l'informatique et de l'audiovisuel	Service des technologies de l'information

Service de l'équipement	Service des terrains et bâtiments
Direction de la gestion académique	Décanat de la gestion académique

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CA-4042 concernant le changement d'appellation de certaines unités, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Cautionnement par l'UQO d'une marge de crédit de la Fondation de l'UQO

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais désire organiser une deuxième campagne majeure de financement. L'objectif est de 7 à 10 M\$ sur trois ans.

Afin de financer cette opération, La Fondation va devoir encourir des dépenses de presque 1 M\$ sur trois ans.

L'Université, afin de soutenir sa Fondation dans cette opération, souhaite cautionner une marge de crédit que celle-ci a négociée avec une institution financière. Les conditions d'octroi de cette marge de crédit sont :

- 300 000 \$ incluant un placement à court terme de 75 000 \$, dont 225 000 \$ utilisable rapidement, le reste à courte échéance
- taux d'intérêt préférentiel plus 1,5 %
- frais d'administration concurrentiels

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CA-4043 concernant le cautionnement par l'Université du Québec en Outaouais d'une marge de crédit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Rapports de vérification interne (2002-2003) et Programme de vérification 2004-2005

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que le 25 février 2003, le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais approuvait le Programme de vérification d'optimisation des ressources 2002-2003. Les vérifications suivantes ont été effectuées :

- Vérification de la gestion des documents papier
- Vérification de l'administration des contrats de recherche

Il n'y a pas eu de vérification interne en 2003-2004, compte tenu du fait que les postes de membres de Comité de vérification ont été vacants pendant plusieurs mois en attente de la nomination des membres socio-économiques de notre Conseil d'administration par le Conseil des ministres.

Les rapports de vérification 2002-2003 n'ont été remis au Comité de vérification qu'en juillet 2004. Ledit Comité de vérification est présidé par monsieur Michel Parent et est complété par madame Pierrette Dupont-Rousse et monsieur Serge Labine et madame Madeleine Courchesne remplit le rôle de vérificatrice interne.

Le mandat du Comité de vérification prévoit que celui-ci analyse les rapports de vérification et en fait rapport au Conseil d'administration.

Après analyse des rapports de vérification sur la gestion des documents papier et sur l'administration des contrats de recherche, le Comité de vérification présente au Conseil d'administration les suivis qu'il recommande :

Gestion des documents papier

Que l'Université prenne les moyens pour qu'un système de classement unique, pour les documents papier ainsi que les documents électroniques soit mis en place ;

Que l'Université voit à la mise à jour, le plus rapidement possible, du Calendrier de conservation des documents.

Administration des contrats de recherche

La première recommandation de ce rapport porte sur la conformité à l'article 5.3.3 du Règlement de régie interne et Procédure de délibérations des instances statutaires, Règlement N° 1 de l'Université du Québec en Outaouais qui stipule que :

5.3.3 Le Comité exécutif exerce de plus les pouvoirs suivants que lui confie le Conseil d'administration :

- b) d'autoriser, le cas échéant, la signature de contrats de recherche ou de commandites supérieurs à 25 000 \$, mais inférieurs à 125 000 \$;

Les contrats de 125 000 \$ et plus, mais inférieurs à 1 000 000 \$, doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

Le Décanat de la recherche doit se conformer à l'article 5.3.3, tant que cet article du règlement n'a pas été modifié. En effet, la Direction de l'Université a l'intention de modifier cet article du règlement afin d'en simplifier son application en proposant au Conseil d'administration d'amender ledit Règlement de régie interne en conséquence.

Pour ce qui est des autres recommandations touchant le Décanat et le Service des finances, une vérification sera faite au printemps 2005 sur les suivis qui auront été apportés.

Pour ce qui est des suivis des vérifications 2002-2003, les travaux devront se faire prioritairement, dans le cas de la gestion des documents papier, en collaboration avec des organismes publics qui oeuvrent déjà dans le secteur, par exemple, le Collège de l'Outaouais Programme en archivistique et le Centre régional d'archives de l'Outaouais.

Pour les autres suivis, ceux-ci s'effectueront à l'intérieur des budgets de fonctionnement alloués aux services concernés.

Pour l'année 2004-2005, le Comité de vérification recommande la vérification du processus d'attribution des contrats.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il s'estime en conflit d'intérêt en lien avec les suivis qui sont identifiés au dossier et, en conséquence, informe les membres qu'il s'abstiendra de voter sur la proposition.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CA-4044 concernant le Rapport de vérification interne (2002-2003) et Programme de vérification 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

6.4 Appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2007

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le 9 septembre dernier, des représentants de la Ville de Gatineau rencontraient madame Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux ressources, afin de solliciter l'appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2007. Ces Jeux accueilleraient environ 3 500 personnes en Outaouais.

En plus de lui présenter le projet, ils ont aussi demandé à l'Université de mettre une partie de nos résidences étudiantes à la disponibilité des participants à cet événement.

Afin de permettre à la Ville de Gatineau de soumettre sa candidature, l'Université a accepté que la ville indique que nos résidences serviront à loger les chefs de missions et les officiels. Les détails d'une telle entente seront finalisés en temps et lieu, dans l'esprit d'un partenariat régional.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que l'appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2007 ne représente aucune implication budgétaire. Toutefois, les implications budgétaires reliées aux biens ou services mis à la disposition de l'événement comme nos résidences étudiantes seront évaluées afin de respecter les enjeux financiers des deux partenaires. Ainsi, seuls les frais directs de location seraient facturés pour tenir compte des coûts rattachés à cette opération.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CA-4045 concernant l'appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2007, laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations :

7.1 Nomination de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à la fin de mandat de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche (CER), il recommande la nomination des personnes suivantes :

- Madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie à titre de personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche et ce, pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007 ;
- M^e Linda DuPont, (renouvellement) à titre de personne possédant une expertise juridique et ce, pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007;
- Monsieur René Magnan (renouvellement), à titre de personne provenant de la collectivité servie par l'UQO et ce, pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007;
- Madame Huguette Jean-François, étudiante au programme de Maîtrise en gestion de projet et ce, pour un mandat de un an, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 280-CA-4046 concernant la nomination de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Pierre Charron quitte la réunion.

8.- Période d'information et questions

Poste de doyen des études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Direction a procédé à l'affichage du poste de doyen des études. La date de fermeture des candidatures est le 1^{er} octobre 2004.

Statistiques - Clientèles étudiantes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que les admissions et les inscriptions aux programmes en anglais continuent d'augmenter et que l'on compte environ 30 étudiants additionnels à temps complet aux programmes de maîtrise.

Par contre, on enregistre une baisse aux programmes en informatique, ce à quoi le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le Certificat en informatique sera soumis au processus d'évaluation.

Chaires de recherche du Canada

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que l'UQO avait obtenu six (6) chaires de recherche du Canada. Suite à la mise à jour des calculs d'attribution des chaires, le contingent de l'UQO a été revu à la baisse pour s'établir à cinq (5) chaires. Compte tenu des engagements déjà pris par l'UQO, la Chaire de recherche en réussite scolaire ne pourra pas être comblée. Il faudra augmenter nos succès en sciences humaines auprès du CRSH pour renverser la situation. D'autre part, compte tenu de la dimension stratégique d'une intervention en recherche dans le domaine de la réussite scolaire, des mesures sont prises afin de favoriser l'émergence d'un pôle d'excellence dans ce domaine à l'UQO.

Accessibilité - Études universitaires en région

Maniwaki

Madame Marlène Thonnard, membre socio-économique et directrice générale de la Commission scolaire des Haut-Bois de l'Outaouais, souligne la qualité des interventions de la dispensation des cours universitaires à Maniwaki, en particulier les cours s'adressant aux suppléants occasionnels non légalement qualifiés. À ce jour, 71 personnes ont pu suivre ces cours donnés à Maniwaki.

Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'afin de consolider les activités à Saint-Jérôme, l'UQO ouvrira au trimestre hiver 2005 une cohorte du DEC-BAC en sciences infirmières.

9.- Dépôt de documents :

Les documents suivants sont déposés :

- 9.1 Rapport annuel 2003 - 2004 - Vice-rectorat à l'administration et aux ressources
- 9.2 Décret concernant la nomination d'une membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (Francine Rancourt)
- 9.3 Mémoire et texte de présentation à la Commission parlementaire de l'éducation du 28 septembre 2004

10.- Prochaine assemblée

10.1 Changement d'horaire

Le CA du 18 octobre est reporté au 25 octobre.

De plus, le Comité exécutif du 18 octobre est maintenu mais se tiendra à 16 h 30 et le point principal concernera l'avis au recteur sur le budget du fonds de fonctionnement, lequel point sera présenté au CA du 25 octobre 2004.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 50.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu